

Pantin, le 28 février 2019

Madame, Monsieur le Député,

Madame, Monsieur le Sénateur,

Mesdames et messieurs les élus de la Nation, représentants des citoyens

L'adoption de la Loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) marque un affaiblissement sans précédent des prérogatives de contrôle de l'Administration Fiscale. Ces dispositions corrélées avec les suppressions d'emplois massives à la DGFIP sont des mauvais signaux en matière de lutte contre la fraude fiscale, alors que cette dernière ampute chaque année les budgets publics de 60 à 80 milliards d'euros, soit l'équivalent du déficit public.

La loi ESSOC du 10 août 2018 avec le droit à régularisation, la garantie fiscale, et l'expérimentation sur la limitation à 9 mois de la durée des contrôles administratifs, vont impacter et réduire le nombre de contrôles dans les entreprises. Mais ce nouveau cadre alourdit considérablement les procédures et sera source de tensions pour les acteurs du contrôle fiscal. La garantie fiscale sert de prétexte à l'orientation actuelle donnée au contrôle fiscal afin de parvenir à un contrôle « low-cost », allégé et conduit depuis le bureau. Elle engage les services uniquement dans un rôle d'accompagnement et de conseil aux entreprises. Il s'agit ni plus ni moins de l'abandon d'une mission essentielle des finances publiques, créant un appel d'air au développement de nouveaux procédés de fraude et à une aide au développement de l'économie souterraine.

En contrepartie, les dispositions de la loi du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude sont insuffisantes. La pénalisation de la fraude ne peut être qu'un complément à la mission de contrôle de la DGFIP. De surcroît, cette volonté de pénalisation a été écornée par la mise en place du « plaider coupable » en matière fiscale. Cette mesure permet au Parquet de proposer une transaction pénale à un contribuable, poursuivi pour fraude fiscale, qui reconnaît les infractions qui lui sont reprochées. Cette procédure va laisser grande ouverte la porte à des négociations et renforcer une forme de protection des fraudeurs les plus riches et les mieux conseillés.

La Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (DNEF), localisée à Pantin avec des implantations en Province, exerce des missions de recherche et de contrôle qu'il faut conserver et renforcer, car la fraude s'est complexifiée. Les services de la DNEF mettent en œuvre des procédures essentielles dans la découverte et la preuve de la fraude (droit de visite et de saisie, droit d'enquêtes, droit de communication, flagrance fiscale, lutte contre les carrousels TVA, détection des établissements stables). Ces missions sont parmi les plus efficaces pour mettre en évidence des schémas de fraude de plus en plus sophistiqués, adoptés par les entreprises. Ainsi, une meilleure fiscalisation des GAFA passe par un élargissement de la notion d'établissement stable mais aussi par un renforcement de la procédure de droit visite et de saisie.

Et ce n'est pas le « data mining » qui peut se substituer à la détection et aux interventions sur le terrain. Alors que la DGFIP va absorber entre 5000 et 6000 suppressions d'emplois sur les 5 années à venir, la crainte est de voir le DATA MINING servir d'alibi pour supprimer des emplois dans les services de programmation et de recherche.

La question de l'égalité devant l'impôt se pose plus que jamais, avec pour corollaire celle des moyens alloués au contrôle! La concentration et la centralisation des structures gestionnaires SIP, SIE, telle qu'engagées par le biais de la géographie revisitée, vont de plus accroître les disparités et nous priver de la connaissance utile à la lutte contre la fraude.

La fraude fiscale mine notre démocratie! Et pour réhabiliter le consentement à l'impôt il faut donner plus de moyens humains et législatifs au contrôle fiscal.

Nous attendons de la représentativité nationale une réelle prise de conscience de ces enjeux. Notre section se tient à votre disposition sur toutes ces questions.

Vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour la section syndicale, le Secrétaire de Section,
Roberto GONÇALVES